

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25117462***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

09 SEP. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0863 743 923**

Nom

(en entier) : **VHL TECHNICS**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **7180 Seneffe, Rue Charles Richet 4 (Z.I. Zone C)****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIÈGE VERS LA RÉGION FLAMANDE**

D'un acte reçu par le notaire Veronique HULPIAU, notaire à Antwerpen (second canton), agissant pour compte de la société à responsabilité limitée « Deckers nota-rissen », dont le siège est établi à 2000 Antwerpen (district Antwerpen), Léon Sty-nenstraat 75B (TVA BE 0469.875.423 RPM Antwerpen division Antwerpen), le trois septembre deux mille vingt-cinq, délivré avant enregistrement, destiné exclusive-ment à être déposé au greffe du tribunal de l'entreprise, il apparaît que l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "VHL TECHNICS", ayant son siège à 7180 Seneffe, Rue Charles Richet 4 (Z.I. Zone C), inscrite au re-gistre des personnes morales à Hainaut (division Charleroi) sous le numéro 0863.743.923 a décidé de transférer avec effet immédiat le siège de la société à 9240 Zele, Touwslagerstraat 8, en Région flamande.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Le notaire Veronique HULPIAU

Sont déposés

- expédition de l'acte
- procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).